

index égalité professionnelle Femmes-Hommes

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2022

Période de référence

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

72

Index égalité femmes-hommes en 2023 (au titre des données 2022)

Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.
50 points sur un maximum de 60 pouvant être obtenus.

Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

	FEMMES	HOMMES
taux de salariés augmentés	88,9%	98,4%
taux d'augmentation		

Récapitulatif

Votre résultat en nombre équivalent de salariés* est **0.9**
écart favorable aux hommes
Votre note obtenue est **35/35**

Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Récapitulatif

Votre résultat final est **100%**
Votre note obtenue est **15/15**

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Récapitulatif

Votre résultat final est **1**
les hommes sont sur-représentés
Votre note obtenue est **0/10**